



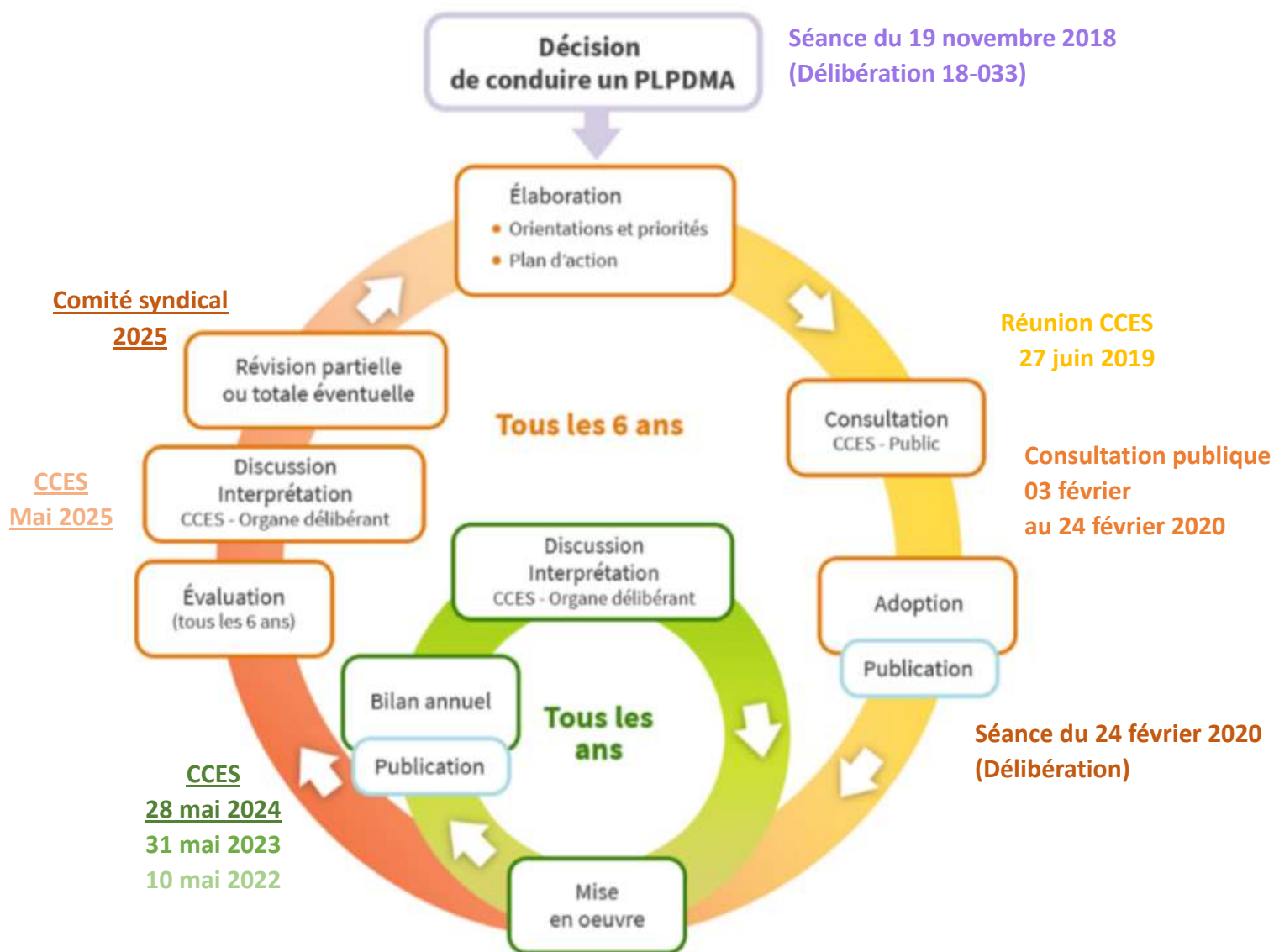
Programme Local de Prévention des
Déchets Ménagers et Assimilés
[PLPDMA 2019 – 2025]

BILAN 2023

Année 5

Planification du PLPDMA 2019-2025

Ancien PLPDMA 2009-2014



**Composition Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) 2023 élargie
(Délibération D23-012 du 18 avril 2023)**

	STRUCTURES	REPRESENTANT	THEMATIQUE
Élu référent	SMICTOM	PARAYRE Brigitte	
Autres élus	SMICTOM – Elue de Lavour	GUIDEZ Chantal	
	SMICTOM – Elu de St Sulpice	CAPUS Bernard	
Animatrice du PLPDMA	SMICTOM	BONHOURE Nathalie	
Prospective	SMICTOM	JOULIE Emmanuel	
Autre collectivité	CCTA	BEUVE Julie	PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
		COUTANT Charlotte	PAT (Plan Alimentation Territorial)
Instance Planificatrice	Région Occitanie	GARDE Bruno	PRPGD – Economie circulaire
Chambres consulaires territoriales	CMA du Tarn	HOCHEDET Matthieu	Déchets professionnels, commerçants
Associations	Cercle économique St Sulpicien	GINOUX Andrée	Commerçants / Restaurateurs St Sulpiciens
	Lavour, j'adore	TONON Aurélie LESPINARD Isabelle	Commerçants / Restaurateurs vauréens
	L'Entraide	ARAGOU Martine	Récupération / Réemploi
	L'Ecolibris	RICARD Pascal	
	Repair Café Lavour	Jean-Claude ROSTAING - MAGNIN Maud DAVID-LEROY	Réparation

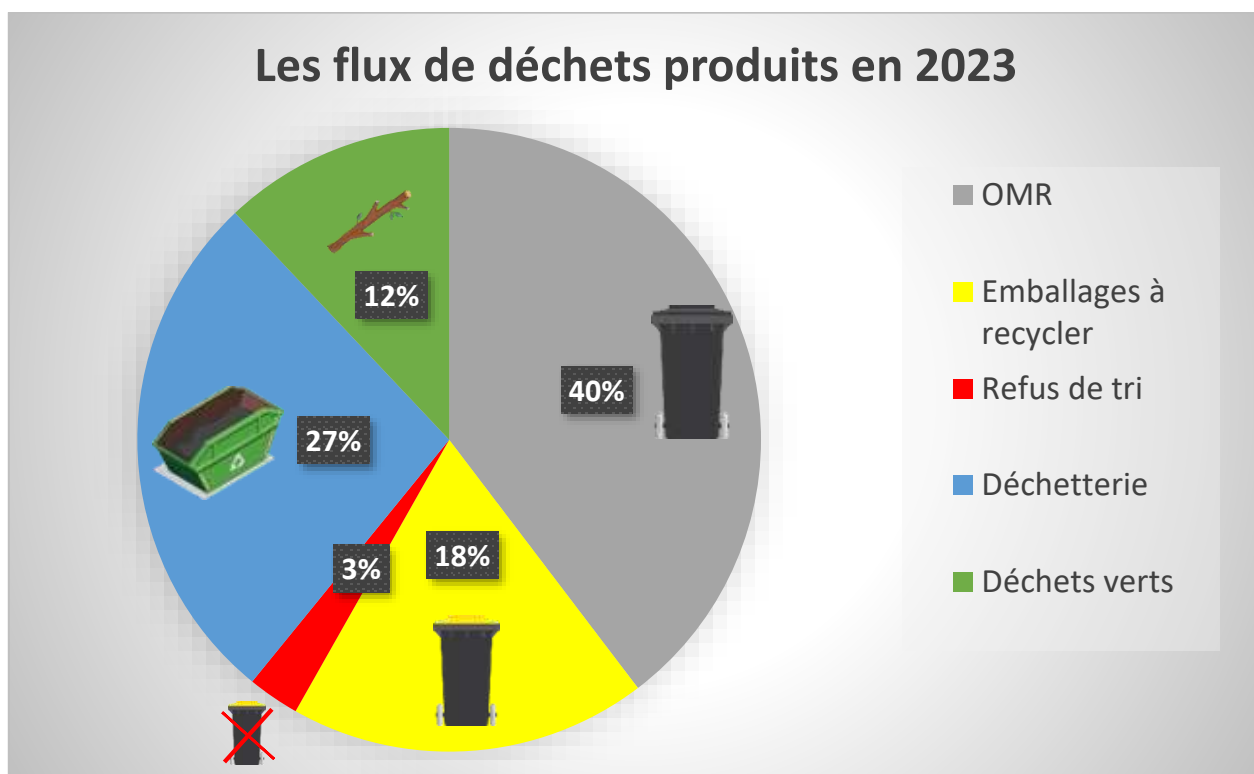
Au-delà de la composition initiale de la CCES, 2 autres acteurs du territoire ont été conviés à ce bilan :

Autres établissements du territoire	Cuisine centrale de Lavour	VALLEE Yannick	Lutte contre le gaspillage alimentaire Collecte des biodéchets
	Lycée Professionnel Agricole de Lavour	ROUDET Jérôme LLACH Catherine	Compostage en établissement - Collecte des biodéchets - Redevance spéciale

SOMMAIRE

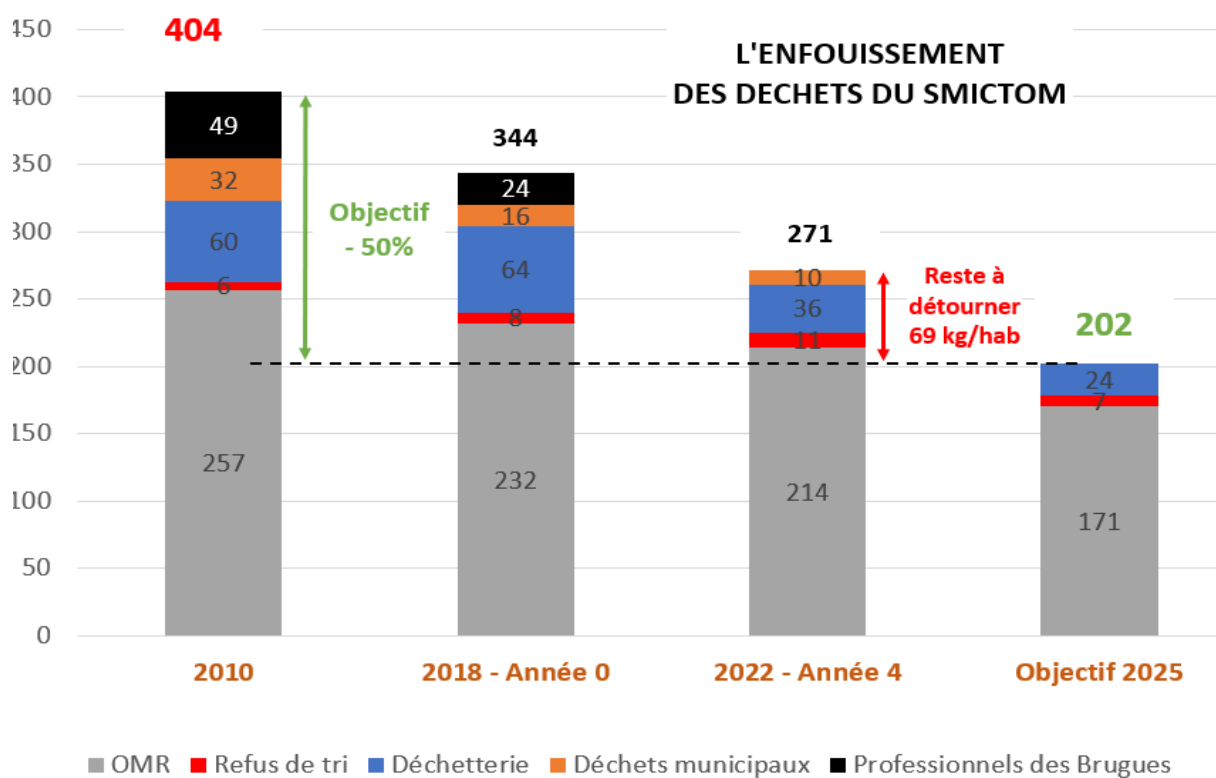
I.	RAPPELS DES DIFFERENTS FLUX GERES et OBJECTIFS DE REDUCTION GENERAUX	5
I.1	Répartition des flux gérés par le SMICTOM.....	5
I.2	Rappel des grands objectifs de la loi LTECV / PRPGD et perspectives.....	5
I.2.1	Réduction de 50 % des tonnages à l'enfouissement entre 2010 et 2025.....	5
I.2.2	Réduction de 10% la production des déchets ménagers et Assimilés entre 2010 et 2020 <i>et 13% d'ici 2025 (selon PRPGD Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets)</i>	6
I.2.3	Généralisation du tri à la source des biodéchets au 1 ^{er} janvier 2024	6
II.	PROGRAMME D'ACTION	7
II.1	Les actions de prévention engagées pour chaque axe.....	7
II.2	Bilan par action engagée en 2023	7
III.	EFFETS DU PROGRAMME D'ACTION 2019 - 2025.....	44
III.1	Réduction de l'enfouissement.....	44
III.2	Réduction des DMA	45

I.1 Répartition des flux gérés par le SMICTOM

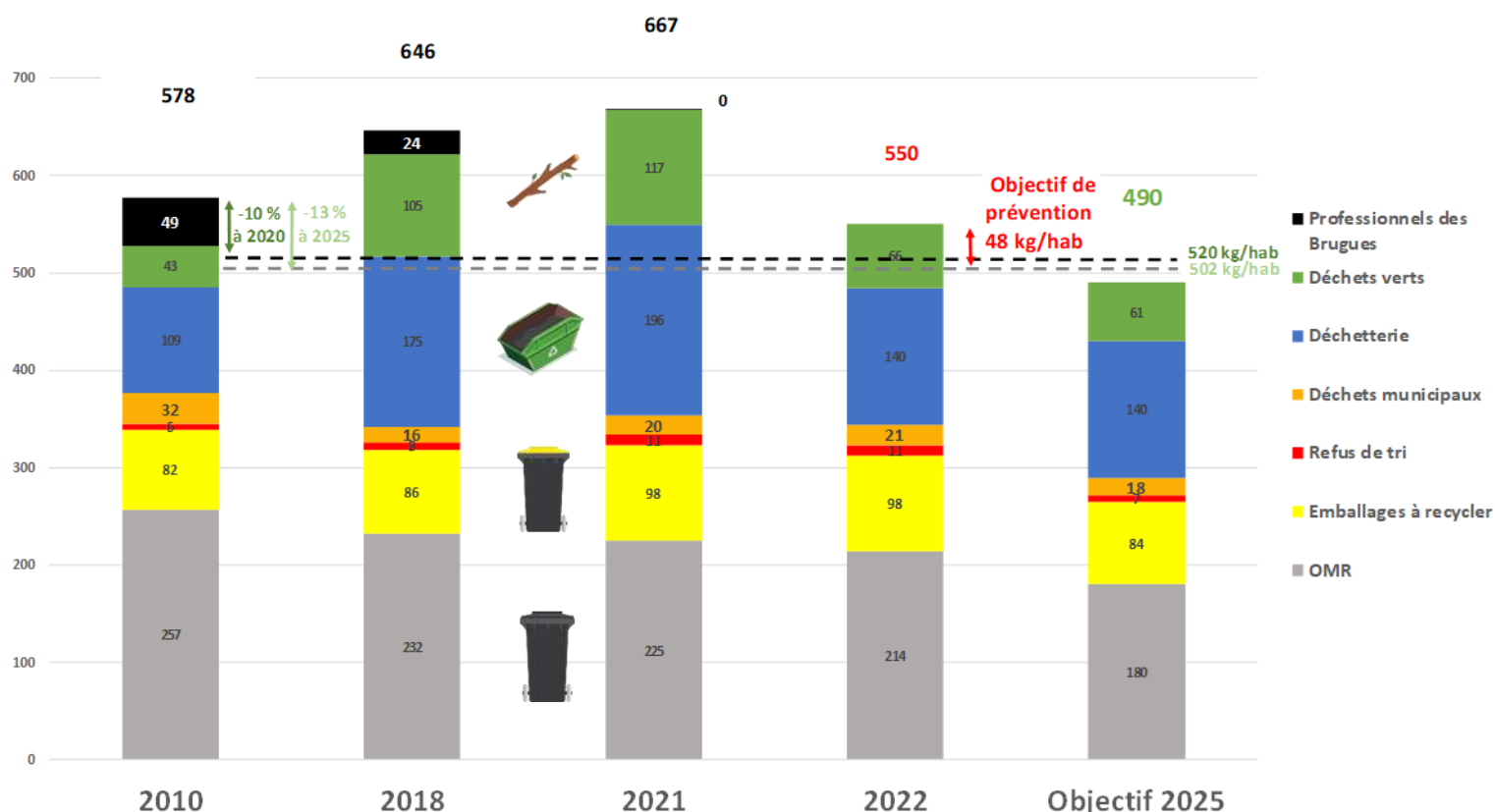


I.2 Rappel des grands objectifs de la loi LTECV / PRPGD et perspectives

I.2.1 Réduction de 50 % des tonnages à l'enfouissement entre 2010 et 2025



I.2.2 Réduction de 10% la production des déchets ménagers et Assimilés entre 2010 et 2020 et 13% d'ici 2025 (selon PRPGD Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets)



I.2.3 Généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024



Avec l'adoption de la loi de lutte contre le gaspillage et de l'économie circulaire en 2020 (Loi AGEC), la loi française fixe un **objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous au 1^{er} janvier 2024**.

Cette obligation doit se traduire par la mise en œuvre de solutions de **gestion de proximité** (compostage individuel, partagé et en établissement, don aux animaux) et de **collecte séparée des biodéchets** (en porte-à-porte et en apport volontaire) à un rythme de déploiement adapté au contexte. Il sera question de retenir et de déployer ces solutions en complémentarité, en **priorisant les solutions de proximité : seul réel geste de prévention des biodéchets**, la collecte restant un traitement de déchets par la collectivité.

II. PROGRAMME D'ACTION

II.1 Les actions de prévention engagées pour chaque axe

Actions de préventions du PLPDMA 2019-2025	2010	2015	2018	2019	2023
	Année de référence	Fin PLPDMA 2009 2014	Année 0 Etat des lieux	Lancement PLPDMA	Année 5
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE					
1 - Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective					
2 - Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire					
GESTION DES BIODECHETS					
3 - Compostage domestique					
4 - Compostage collectif					
5 - Compostage en établissement					
6 - Accompagnement collecte biodéchets					
7 - Gestion de proximité des déchets verts					
CONSOMMATION RESPONSABLE					
8 - Poursuivre et Renforcer le dispositif Stop-Pub					
9 - Promotion Emballages réduits / réutilisables / achat en vrac					
10 - Réduire les déchets des manifestations					
11 - Accompagnement des nouvelles consignes de tri					
AUGMENTATION DE LA DUREE DE VIE DES PRODUITS					
12 - Soutien du réemploi, de la réutilisation et réparation					
REDUIRE LES DECHETS DE PROFESSIONNELS					
13 - Sensibiliser les entreprises via des mesures économiques incitatives					
AXES TRANSVERSAUX					
Animations scolaires et périscolaires					
Sensibilisation du personnel d'établissements / collectivités					
Sensibilisation grand public					
Exemplarité des collectivités					

II.2 Bilan par action engagée en 2023

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

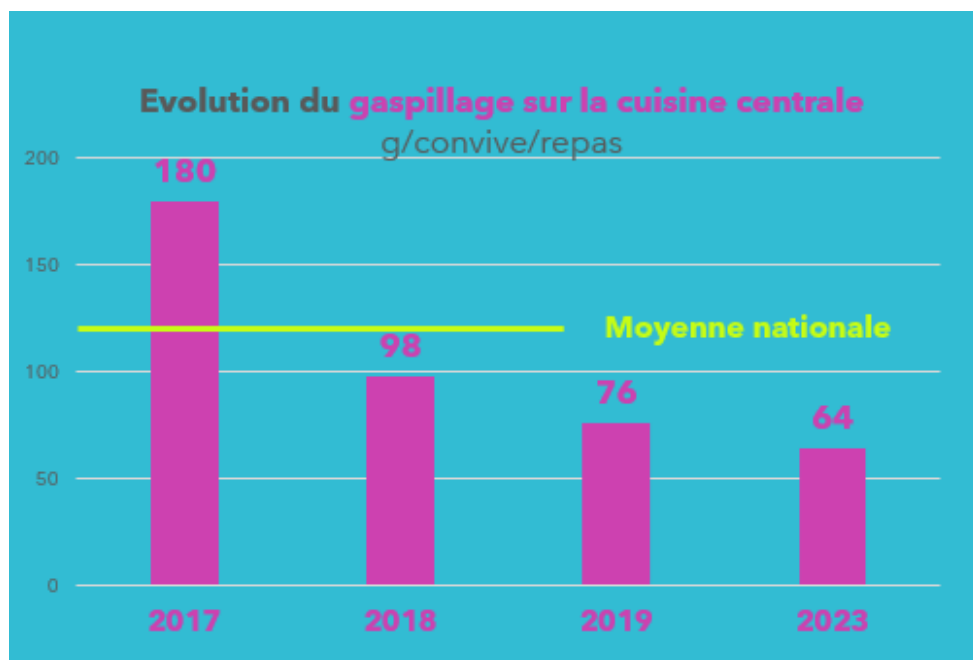


LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

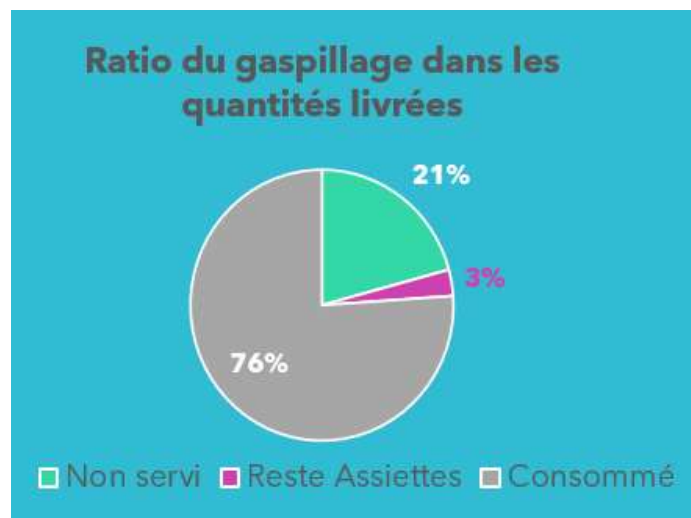
Action 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

Poursuite du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès de la cuisine centrale de LAVAUR :

- * **5 établissements engagés** : Cuisine centrale de LAVAUR, Ecoles publiques de LAVAUR et Ecole de J. De La Fontaine LABASTIDE-ST-GEORGES (programme dédié aux élémentaires uniquement)
- * **Sensibilisation de animateurs et directeurs ALAE de chaque école** : Temps de sensibilisation et d'échanges sur les enjeux du programme, les résultats antérieurs, le fonctionnement des pesées, les pistes d'actions et d'animations sur le temps ALAE (sur temps repas et hors repas)
- * **Mise en place d'un fichier de saisie et traitement des données en ligne** (fichier partagé développé en interne)
- * **2 comités de pilotage annuels**



sur 4
établissements
-65%
du gaspillage en
6 ans



Action 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

Indicateurs de suivi	Objectifs 2025	2023
Nombre de structures impliquées	10	5
Réduction des quantités gaspillées par établissement en fonction des quantités initiales mesurées	-20 à -50 % des quantités gaspillées (Loi Egalim -50% entre 2015 et 2025)	- Diminution de 65% du gaspillage entre 2017 et 2023 - 15 tonnes évitées depuis le début du programme (Qtés gaspillées inférieures pour moitié à la moyenne nationale)
Sensibilisation	- 42 animateurs et directeurs ALAE sensibilisés - 550 enfants sensibilisés participant au programme	



BILAN 2023

Points forts	Limites
* Partenariat avec la mairie de Lavour (obligation réglementaire pour restauration collective publique) * Motivation de la cuisine centrale et des équipes encadrantes * Mobilisation des élèves et responsables ALAE * Pesées et analyses détaillées du gaspillage par composantes et en continu sur l'année * Fichier collaboratif avec analyse du gaspillage alimentaire en temps réel pour mesures correctives directes en fonction des menus avec intégration des grammages préparés par composante pour suivre l'évolution des quantitatifs préparés	* Nécessité que tous les maillons de la restauration soient parties prenantes dans le projet * Peu de visibilité sur les mesures correctives mises en place au sein des établissements * Manque de communication des effets sur l'extérieur
Perspectives	
* Dupliquer et adapter ce programme sur d'autres établissements du territoire * Elargissement aux publics ALSH et maternelles * Nécessité d'informer les familles et l'ensemble des usagers des établissements de la démarche et des résultats obtenus	

PISTES ...

- **Plan Alimentation Territorial (PAT) CCTA** : Action de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective dans PAT. Un partenariat à l'étude pour dans un premier temps diagnostiquer le gaspillage dans les cantines scolaires du territoire.
- **Etude du projet anti-gaspillage** sur les écoles de St Sulpice auprès du prestataire « Ansamble » (4 établissements scolaires avec 900 repas/jour soit environ 5 à 6 tonnes de déchets alimentaires à éviter par an).
- **Accompagnement à la labellisation des établissements engagés.** Nouveau label national anti-gaspillage alimentaire visant à encourager et distinguer les acteurs de la chaîne alimentaire qui réduisent sensiblement leur gaspillage alimentaire. Ce label est en attente de référentiel pour la restauration collective (en 2023 uniquement pour les distributeurs alimentaires).



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action 2 : Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

- **Organisation d'ateliers de cuisine des invendus à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) : Evènement « Récup à Faire » 2023**
 - * **Partenariats** : Comice agricole, Resto du cœur de Laval et St Sulpice, AMAP de Laval, Mairie de Laval, commerçants du marché de Laval, grande distribution locale.
 - * **Sensibilisation du grand public** : distribution gratuite de soupes à partir d'invendus (fruits et légumes) du marché de Laval et de la grande distribution locale ; ateliers de cuisine antigaspi pour enfants.
- **Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire au niveau sur parcours pédagogique des Bruges lors des visites du centre d'enfouissement (illustration cuisine, réfrigérateur, et résultats Modécom 2020)**
- **Numéro spécial Recycle Info n°37 « STOP au gaspillage alimentaire » en septembre 2023**



Gaspillage alimentaire dans les composteurs collectifs - LAVAUR



Atelier cuisine anti-gaspi pour enfants – Récup à Faire 2023 - LAVAUR



Repas à base d'invendus alimentaires par des associations locales – Récup à Faire 2023 - LAVAUR



Action 2 : Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Indicateurs de suivi	Objectifs	2023
Réduction du gaspillage alimentaire (GA)	Loi Egalim : Réduction de 50% du GA entre 2015 et 2030	Selon Modécom SMICTOM 2020 : 24 kg/hab/an de gaspillage alimentaire dans OMR <i>Prochain Modécom en fin de programme 2024</i> <i>Gaspillage alimentaire observé dans composteurs collectifs (pain, fruits et légumes)</i>
Nombre de foyers / structures engagées	50% des usagers, commerces alimentaires et restaurants pratiquant au moins une action en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	Pour mettre fin aux confusions entre DLC (Date limite de consommation) pour laquelle la date ne doit pas être dépassée pour pouvoir consommer le produit et DDM (Date de Durabilité Minimale) depuis novembre 2022, la mention « à consommer de préférence avant le ... » est rendue obligatoire. Loi Egalim impose le « gourmet-bag » pour les restaurateurs depuis mars 2022 Développement des applications numériques de lutte anti-gaspillage qui connecte les invendus des commerçants et restaurateurs avec les particuliers (Too good to go, Phénix, ...)
Sensibilisation	- 1 action phare de sensibilisation à destination du grand public - Recycle Info septembre 2023 Numéro spécial « Gaspillage alimentaire » - Communication des résultats du MODECOM	
BILAN 2023		
<u>Points forts</u> * Motivation forte des partenaires (resto du cœur, AMAP, Comice agricole, ...) sur action ponctuelle * Mention « A consommer de préférence avant le ... » obligatoire depuis 2022. * « Gourmet-bag » pour les restaurateurs depuis juillet 2021 * Développement des applications anti- gaspillage	<u>Limites de l'action</u> * Action de sensibilisation locale et très ponctuelle * Sensibilisation modérée car échanges limités avec le public	<u>Perspectives</u> * Offrir plus de visibilité sur les solutions pour lutter contre le gaspillage alimentaire à la maison * Elargissement des actions en faveur des particuliers pour les inciter à mettre en place des actions. * Nouvel état des lieux sur le gaspillage alimentaire à travers un nouveau Modécom prévu pour Octobre 2024

Pistes ...

- Sensibiliser les familles à la lutte contre le gaspillage alimentaire par **diffusion des résultats du programme de lutte contre le gaspillage à la cantine** (Si on est capable de moins gaspiller à la cantine ... on peut le faire aussi à la maison !).
- Sensibiliser le grand public sur une **action phare dédiée à la thématique** (partenariat PAT sur Récup à Faire à construire).



MODECOM SMICTOM Novembre 2020
(Chiffres en kg/hab/an)

Le **gaspillage alimentaire** évalué à travers la caractérisation des ordures ménagères réalisée en novembre 2020 représente 10% des biodéchets retrouvés dans nos ordures ménagères soit **24 kg/hab/an**.

Un chiffre légèrement **inférieur à la moyenne nationale** (gaspillage alimentaire national trouvé dans les ordures ménagères : 29 kg/hab/an chiffre ADEME, 2016) mais encore trop important et qui « pèse lourd » dans nos poubelles.

Un nouveau Modécom prévu **fin Octobre 2024** permettra de refaire un point d'étape concernant les habitudes sur le territoire.



Organisation annuelle de la visite grand public du centre d'enfouissement des déchets à LAVAUR.

Outil pédagogique incontournable pour prendre conscience de l'impact de nos déchets à travers un circuit pédagogique.



AXE 2 : GESTION DES BIODECHETS



GESTION DES BIODECHETS → Déchets alimentaires et déchets verts

Action 3 : Promotion du compostage domestique des biodéchets

- * **Vente de composteurs individuels en déchetterie :**
(en vente depuis 2007)

Année	2018	2021	2022	2023
Vente	213	242	229	388

- * **Animation grand Public :** Organisation d'atelier compostage : Fête de la Nature à AMBRES
- *Sensibilisation grand public* : 20 personnes sensibilisées + articles de presse
 - *Thèmes abordés* : enjeux du tri des biodéchets, pratique du compostage, bien utiliser son compost.

* **Animations scolaires et périscolaires**

Création de 6 jardins « en lasagne » à partir de biodéchets : Ecole du Pigné et Calendreta à LAVAUR, Ecole Louisa Paulin et Marcel Pagnol à St SULPICE, école d'AZAS et de VIVIERS (497 élèves).

Sensibilisation au compostage sur temps ALAE dans le cadre d'un projet « Environnement » de l'école Beltrame, suivie d'une exposition ouverte au public à la Halle ronde de Lavour.

Composter à l'école : Près de 900 élèves sensibilisés dans 11 à 13 écoles du territoire pourvues d'un composteur pédagogique dont plus de 500 élèves sur spécifiquement sur la thématique du compostage
+ distribution informations compostage à destination des familles

Animations scolaires	2022/2023	2023/2024
Nbre d'écoles	13	11
Nbre de classes	38	37
Nbre d'élèves	933	869

QUEL DEFI POUR REDUIRE NOS DECHETS ?



Séance « Dégradation de la matière organique », Ecole d'Azas

Installation composteur pédagogique Ecole Lacougotte Cadoul



Programme pédagogique 2023/2024 pour l'ensemble des écoles du territoire



Visite centre d'enfouissement des Bruges - LAVAUR

Action 3 : Promotion du compostage domestique des biodéchets

Indicateurs de suivi	Objectifs 2025	2023
Nombre de foyers engagés	80 % de la population déclarant pratiquer au moins une technique de gestion domestique des biodéchets	En 2023 le taux d'équipement du territoire est de 49 % (vente SMICTOM). Sur une enquête réalisée en 2010, 48% des sondés en déchetterie disaient pratiquer une solution de compostage, en avril 2024 ils sont 71% à affirmer composter au moins un type de biodéchet → Voir <i>Enquête réalisée en avril 2024</i>
Ateliers pratiques pour grand public	4 sessions /an	1 atelier (20ne participants)
Pérennisation du compostage à l'école	Ensemble des écoles du territoire	* Près de 900 élèves sensibilisés + 1 ALAE * 24 écoles dotées de composteurs pédagogique sur 30 écoles du territoire
Sensibilisation	- 1 temps d'animation « Compost » grand public	

BILAN 2023

Points forts * Thématique très médiatisée à l'orée de la généralisation du tri à la source des biodéchets * Thématique appréciée au niveau scolaire et périscolaire * Le SMICTOM équipe près de 400 foyers/an à tarif réduit * Temps de formation compostage apprécié lors de la distribution ou atelier compostage	Perspectives * Nécessité d'avoir un retour d'expérience des usagers pour quantifier le taux de pratique du compostage et autres gestions de proximité des usagers à l'échelle du territoire → <i>Enquête réalisée en avril 2024</i> * Poursuivre les ateliers compostage dans une diversité de lieux et communes et déployer la distribution de composteurs avec formation sur les communes avec la participation des municipalités (communication, réservations, organisation de la distribution).
Limites de l'action * Fréquentation limitée de chaque animation grand public * Peu de diversité de lieux propices aux ateliers pratiques * Peu de relai des communes sur la promotion du compostage auprès des usagers * Suivi et poursuite des animations sur cette thématique nécessaires pour la continuité du compostage dans les écoles	* Suivre la pérennisation du compostage à l'école en proposant des animations associées sur un maximum d'écoles * Promouvoir le compostage et mettre en place de nouveaux outils d'information à destination des mairies (guide nouveaux arrivants, bulletins municipaux) * Relancer les usagers dotés de composteurs délivrés par le SMICTOM afin de s'assurer de la continuité de la pratique (partenariat avec les communes)

Pistes ...

- **Proposer un nouveau mode d'acquisition de composteurs** en dispensant un temps de formation « J'adopte un composteur » (Formulaire de demande en ligne avec réservation du composteur, prise d'informations sur les pratiques des futurs adoptants, date de remise et de formation choisie, ...)



GESTION DES BIODÉCHETS → Déchets alimentaires

Action 4 : Mise en place et suivi du compostage partagé

* Mise en place d'un nouveau site de compostage collectif en centre-ville de BUZET SUR TARN

Information en boîte au lettre et recrutement des référents de site

Formation de 5 référents de site aux gestes de suivi des composteurs (contrôle du tri, de l'humidité, brassages, transferts ...) sur une ½ journée (association de jardiniers de Buzet)

Suivi des composteurs : visites, brassages et transferts de bacs avec référents de site

* Suivi des 8 sites de compostage partagés du territoire

Visites, brassages et transferts de bacs avec référents de site → **20 transferts de bacs en 2023**

COMPOSTEURS COLLECTIFS en 2023					
COMMUNE	SITE	Date installation	Litrage bac d'apport	Nb Transfert en 2023	Tonnages biodéchets détournés
AZAS	Parking école	sept-22	360	1	0,1
BUZET SUR TARN	Jardin médiéval	févr-23	1500	0	0,0
LAVAU	Pigné	mai-18	1500	2	1,1
	Evêché	mars-20	1500	5	2,7
	Cassin	sept-22	1500	5	2,7
	Pech	juil-21	1300	2	0,9
St AGNAN	Village	juil-21	1300	1	0,5
ST SULPICE	Castella	sept-21	1500	4	2,2
TOTAL :				20	10,3

* Communication

Calendrier de collecte 2023 / site internet / réseaux sociaux

* Appel à projet ADEME

En vue de la généralisation du tri à la source des biodéchets pour 2024, réponse à un appel à projet ADEME dans le cadre de la finalisation du déploiement du compostage collectif dans centres-villes, centres bourgs et résidences.



Action 4 : Mise en place et développement du compostage partagé

Indicateurs de suivi	Objectifs 2025	2023
Nombre de composteurs partagés installés	10 sites installés	8 sites installés
Nombre de foyers engagés	Au minimum 30 foyers participants par site	20 à 50 foyers participant par site (estimé)
Quantité de biodéchets détournés (estimée)	* Quantité biodéchets potentiellement détournée par site : 0,1 à 3 t/site/an pour 20 à 50 foyers participants (base de 2 kg/semaine/foyer X nb semaine X nb bioseaux distribués) * Quantité estimée sur la base du nombre de transferts : 20 transferts de bac (20 transferts de 0,4 à 1,3 m³ de biodéchets pré-compostés additionnés de broyat/an) 10 tonnes de biodéchets détournés en 2023 dans 8 composteurs collectifs	
Sensibilisation	- Formation de 5 référents de site	

BILAN 2023

Points forts

- * Pratique de plus en plus connue et reconnue, relayée par les médias
- * Obligation réglementaire du tri à la source qui constitue un point d'appui fort et une aide au déploiement
- * Partenariats avec municipalités
- * Forte adhésion de la population en centre-ville (réel besoin) avec participants éloignés du site (>1km)
- * Pratique collective « démocratisée » et abordée en animation scolaire
- * Sites généralement bien fréquentés et régulièrement suivis avec un bon état de fonctionnement

Limites de l'action

- * Peu de référents de site mobilisés pouvant limiter la régularité des suivis et l'autogestion du site
- * Communication permanente nécessaire pour favoriser l'adhésion des particuliers à la démarche (cas de turn-over dans le locatif)
- * Difficulté à avoir un maillage resserré des sites publics notamment en centre-ville où les besoins sont les plus importants

Perspectives

- * Nécessité d'interventions régulières, de soutien et de valorisation **afin de maintenir la mobilisation des référents de site et l'autogestion des sites ainsi que la participation des usagers** (animation de réseau des référents)
- * Nécessité **d'information en continu** notamment auprès des nouveaux arrivants (supports SMICTOM et communes) avec rappels d'information ciblés pour les sites sous-fréquentés (Pigné et Pech pour 2023)
- * Remise en route de la lettre d'information compostage

Pistes ...

- Réflexion et diagnostic sur chaque commune, de la mise en place de **composteurs partagés pour les habitats collectifs et centres-villes ou centres-bourgs**
- Mise en place d'une **commission « Biodéchets »** (comité de suivi du déploiement des solutions pour le tri des biodéchets)



GESTION DES BIODÉCHETS → Déchets alimentaires

Action 5 : Mise en place et suivi du compostage en établissement

- * **Mise en place de 6 nouveaux sites de compostage en établissement** avec formation de référents, installation des sites et accompagnement au compostage

Nouveaux SITES DE COMPOSTAGE en ETABLISSEMENT en 2023			
COMMUNE	SITE	Référents formés	Nombre
LAVAU	Foyer SAVS	résidents éducateurs	11
	Site ESAT	travailleurs	9
	EPM	enseignants jeunes	15
	Centre maternel	éducateurs résidentes	9
MASSAC SERAN	Résidence Alliance (+ collège)	Résidents (nouveaux référents)	4
ST SULPICE	Crèche lutins + passerelle	assistantes maternelles	5
TOTAL :			53

- * **Suivi de 5 sites de compostage dont 4 sites « grande capacité » mis en place depuis 2014/2016**

Collège Pierre Suc ST SULPICE, les Clauzades LAVAU, Lycée Flamarens LAVAU et Collège MASSAC-SERAN

Visites de suivi pour chaque établissement en fonction du degré d'autonomie et de la disponibilité des agents (1 à 2 visites /an + 1 à 2 livraisons de broyat de bois /an)

- * **Formation au compostage**

Formation d'une classe de 3ème du lycée Flamarens et jeunes de l'EPM au compostage pour suivi du site (intégration dans cursus scolaire) + participation à événement dans les établissements (journée régionale consacrée au sol, Programme EEDD d'établissement)



Action 5 : Mise en place et suivi du compostage en établissement

Indicateurs de suivi	Objectifs 2025	2023
Nombre d'établissement munis de composteurs	10 sites installés	10 sites en fonctionnement
Nombre de référents par site	Au minimum 2 référents par site	- 2 à 5 agents référents par site - participation de plus en plus importante des résidents et élèves
Quantité de biodéchets détournée (estimée par les référents de site)	Entre 500 kg et 3 tonnes/an par établissement	
Sensibilisation	Formation référents compostage : 53 référents formés en 2023	



BILAN 2023

Points forts

- * Motivation financière pour les établissements en redevance spéciale
- * Pratique ancrée et suivie depuis plusieurs années avec évolution de poste d'agent (temps dédié au compostage dans fiche de poste)
- * Investissements d'enseignants et intégration du compostage en établissement dans l'enseignement (lycée agricole, EPM)

Limites de l'action

- * Investissements et motivations inégales d'un établissement à l'autre lié à la sensibilité du personnel d'établissement
- * Suivi à adapter à chaque établissement du fait des différences de fonctionnement entre établissements et personnel investi.

Perspectives

- * Nécessité de suivi afin de maintenir la mobilisation des référents de site et l'autogestion des sites ainsi que la participation des établissements (1 fois par an au minimum)
- * Nécessité de valoriser les expériences réussies afin de pérenniser le fonctionnement des sites (réseau des référents en établissement)

Pistes ...

Création d'un réseau des référents compostage en établissement (Rdv annuel et participation à la commission biodéchets)



Formation référents compostage co-animée SMICTOM et jeunes de Notre Dame d'Espérance, Site ESAT LAVAUUR

GESTION DES BIODECHETS → Déchets alimentaires

Action 6 : Accompagnement de la collecte sélective des biodéchets (moyens/gros producteurs)

Depuis avril 2019 est proposée une collecte séparée des biodéchets hebdomadaire pour les gros et moyens producteurs du territoire : restaurations collectives et commerciales, associations et distributeurs alimentaires, ... Ces déchets détournés de l'enfouissement, sont voués à la méthanisation et compostage industriel.

* Suivi de la collecte des biodéchets auprès de 52 producteurs (actifs en 2023)

- Collecte systématiquement proposée aux nouveaux établissements s'installant sur le territoire
- Evolution et adaptation des contenants en vue d'optimisation et facilitation du service pour les utilisateurs
- Suivi et traçabilité des déchets produits (Certificat d'Acceptation Préalable) pour la structure destinataire
- Sensibilisation au bon usage et entretien des bacs de collecte

Résultats

Collecte FFOM	2019	2022	2023
Nbre de producteurs identifiés et initialement volontaires	53	67	71
Nbre de producteurs actifs	45	51	52
Nb de producteurs ayant un exutoire* FFOM (hors collecte SMICTOM)	-	-	7
Taux de présentation moyen	33 %	50 %	50 %
TONNAGES FFOM Collectés	58	89	99

*Compostage, don aux animaux, autre collecte.



Bac de collecte FFOM collecté une fois par semaine



Déchets fermentescibles collectés en vrac ou en sacs



Action 6 : Accompagnement de la collecte sélective des biodéchets (moyens/gros producteurs)

Indicateurs de suivi	Objectifs 2025	2023
Nombre d'établissements collectés	80% des producteurs de biodéchets participant au tri à la source des biodéchets 100% des établissements publics pratiquant le tri à la source des biodéchets	- 52 établissements actifs <i>73 % des établissements identifiés participent à la collecte</i> <i>10% déclarent pratiquer une autre solution de valorisation des biodéchets : dons animaux, compostage individuel, ...</i> - 17 établissements publics actifs <i>14 des établissements publics identifiés participent à la collecte</i> <i>3 déclarent pratiquer une autre solution de valorisation des biodéchets : dons animaux.</i> <i>1 établissement identifié ne participe pas à ce tri</i>
Taux de présentation	En moyenne 50 % en 2023 (vacances scolaires non prises en compte)	
Quantité de biodéchets collectée	99 tonnes en 2023 (+11% par rapport à 2022)	
Communication	Communication auprès des 52 établissements pour bon usage et entretien des bacs de collecte	

BILAN 2023

Points forts

- * Motivation financière pour les établissements en redevance spéciale en vue d'en diminuer le coût (Collecte des ordures ménagères 2 fois plus chère que celle des biodéchets)
- * Argumentation réglementaire avec obligation pour tous du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024
- * Possibilité d'utilisation de sacs biodégradables (norme européenne EN 13432 / OK COMPOST)

Limites de l'action

- * Craintes d'ordre sanitaire et de nuisances olfactives pour la majorité des établissements du fait d'une seule collecte semaine
- * Suivi à adapter **sur mesure** du fait des différences de problématiques entre établissements (locaux poubelles, nettoyage bacs, disponibilité agents, ...)

Perspectives

- * Nécessité d'un suivi **afin de maintenir la participation et la régularité des présentations des établissements**
- * Nécessité de communiquer sur les résultats de cette collecte pour pérenniser la pratique.
- * Communiquer auprès des usagers des établissements concernés pour sensibiliser et rendre efficient le tri à la source des biodéchets (« Ici on trie les biodéchets en vue de les valoriser! »)

Pistes ...

- **Création d'un label** pour les établissements engagés dans le tri à la source des biodéchets qui permet de communiquer sur cette démarche et inciter le plus grand nombre au tri des biodéchets et pérenniser la motivation des établissements
- Compléter la collecte de la FFOM sur **des points d'apports volontaires** à destination des particuliers implantés en secteurs déjà collectés en parallèle du déploiement du compostage de proximité pour les centres-villes.

GESTION DES BIODECHETS → Déchets verts

Action 7 : Promouvoir la gestion de proximité des déchets verts : broyage, paillage et compostage

→ 2 opérations de broyage par an sur les communes volontaires et déchetteries

Communication auprès des foyers des communes volontaires sur les pratiques alternatives à la production de déchets verts (4 470 foyers impactés en 2023) / Dépôts sur terrains municipaux sur 2 mois (mars et octobre) / broyage par prestataire extérieur/ Reprise broyat par particuliers / Mairies / Via Association Arbres et Paysages Tarnais (convention) et Agriculteurs.

Session	2021	2022	2023
Communes engagées	8	11	11
Tonnages broyés	175 tonnes	645 tonnes	648 tonnes

→ Sensibilisations grand public

- Ateliers « Jardin 0 déchet » : invitation du grand public à la mise en œuvre d'un jardin pédagogique sur l'extérieur de la maison des écogestes du parcours pédagogique des Bruges afin d'illustrer différentes pratiques de gestion de proximité des biodéchets (compostage en bac, tas, lombricompostage, paillage, valorisation des biodéchets au jardin, jardin en lasagne, haie sèche, ...)



Dépôt de branchages sur opération de broyage à GARRIGUES



Broyage à MARZENS

Action 7 : Promouvoir la gestion de proximité des déchets verts : broyage, paillage et compostage

Indicateurs de suivi		Objectifs 2025	2022	2023
Quantité de déchets verts déposés en déchetterie	t/an	3000	2485	2241
	kg/an/hab	70	65	59
Quantité de déchets verts broyés		500 t/an	645 t (11 communes + déchetteries)	648 t (11 communes + déchetteries)
Sensibilisation		- Sensibilisation lors des opérations broyages sur les communes : mise en boîte aux lettres par les municipalités ; 4700 foyers sensibilisés sur 11 communes - Ateliers « Jardin 0 déchet » : 20 participants + 8 Jeunes de Notre Dame d'Espérance		

BILAN 2023

Points forts

- * Opérations de broyages sur les communes plébiscitées : nouveau service de proximité, limitant les trajets, le temps passé... Sensibilisation indirecte (brochure en boîte aux lettres) avec plus d'usagers potentiellement touchés
- * Tonnages détournés par broyage sur les communes significatifs avec bilan financier positif par rapport au traitement après dépôt en déchetterie.
- * Nouveau système de broyage avec grapin permettant d'obtenir un broyat fin et calibré
- * Broyat constituant source pérenne de matière carbonée pour approvisionner les sites de compostage collectif du territoire

Limites de l'action

- * Maillage de l'opération de broyage sur les communes à optimiser en fonction de la prestation de broyage
- * En fonction des communes, peu de visibilité sur les

Perspectives

- * Créer une carte interactive sur site internet indiquant les points de dépôts sur le territoire.
- * Nécessité de poursuivre la sensibilisation sur la prévention des déchets verts et alternatives au jardin pour limiter les apports en déchetterie et le brûlage !
- * Sensibiliser les élus des communes encore non volontaires à l'entrée dans la démarche pour mutualiser les plates-formes de broyage

PISTES ...

- Réorganiser **les opérations de broyage** afin de rendre disponible le broyat au moment du dépôt des branchages pour avoir une meilleure reprise de celui-ci par les usagers.
- Mise en garde au niveau de **l'instruction des permis de construire** sur l'habitat pavillonnaire sur la plantation d'essences à forte croissance à limiter ou proscrire et conseil de plantation de haies à croissance limitée

AXE 3 : CONSOMMATION RESPONSABLE



CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 8 : Poursuivre et renforcer le dispositif « Stop Pub »

L'autocollant Stop pub permet aux habitants de choisir de ne plus recevoir de prospectus publicitaires dans leur boîte aux lettres. Malgré l'apposition d'un Stop pub sur un tiers des boîtes aux lettres, les imprimés publicitaires représentent en moyenne de 11,5 kg par habitant sur une année ou à 25 kg par foyer. Selon l'Agence de la transition écologique, « une part significative de cette publicité est jetée sans avoir été lue ».

Depuis 2009 sur le territoire du SMICTOM, l'autocollant est disponible dans toutes les mairies et distribués lors de diverses manifestations. Près de 5000 boîtes aux lettres sont équipées d'un autocollant. Le taux d'apposition atteint en 29 % en 2018 et 35% en 2023 soit plus de 5500 boîtes aux lettres équipées.

→ Distribution de l'autocollant « Stop Pub »

Distribution	2022	2023
Nb Stop Pub	161	263
Sites	2 mairies, particuliers 2 déchetteries	4 mairies, bailleur social, La Poste et 2 déchetteries



SMICTOM 2020, chiffres en kg/hab/an.

Action 8 : Poursuivre et renforcer le dispositif « Stop Pub »				
Indicateurs de suivi		Objectifs 2025	2022	2023
Quantité de INA évitées	Nb autocollants distribués	-	161	263
	t/an	-	4	6,5
Nb de foyers refusant les INA <i>(Estimations selon données de La Poste)</i>		40%	31%	31%
Sensibilisation		Proposition d'autocollants sur stands SMICTOM		
BILAN 2023				
<u>Points forts</u> * Partenariats avec mairies, quelques syndicats, La Poste et bailleur social pour la distribution d'autocollants. * L'autocollant de la collectivité n'est pas un passage obligé mais tout autre marque de refus suffit pour l'évitement				
<u>Limites de l'action</u> * Parfois l'utilisateur se dédouane de l'aspect prévention considérant la recyclabilité du papier comme suffisante (recyclage versus prévention)		<u>Perspectives</u> * Proposer cet autocollant via un livret d'accueil des nouveaux résidents du territoire		

PISTES ...

- Expérimentation du « Oui Pub »

Depuis le 1er septembre 2022, dans 14 territoires volontaires au niveau national, seuls les habitants qui apposent un autocollant « Oui pub » sur leur boîte aux lettres peuvent recevoir des imprimés publicitaires non adressés. Cette expérimentation est conduite jusqu'au 30 avril 2025.



L'usage d'un autocollant Oui pub devrait permettre de réguler plus efficacement la distribution de prospectus en inversant le mécanisme.

CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 9 : Promotion des produits à emballage réduit, encouragement à l'utilisation des emballages réutilisables et l'achat en vrac

→ Action à destination du public scolaire

Sensibilisation à la réduction des déchets à travers les emballages des gouters (sensibilisation et généralisation du gouter 0 déchet dans les écoles)

- * 37 classes sensibilisées sur la réduction des emballages (module d'animation, parcours pédagogique des Bruges avec illustration placards, réfrigérateur, ... et édition livret de visite avec volet sur la réduction des emballages) et spécifiquement 213 élèves engagés sur le défi « gouter sans emballage » en 2023 avec un atelier de réalisation d'une pochette à gouter enduite (Partenariat avec l'association A.Venir).
- * Atelier à destination des familles organisé en partenariat avec l'ASPEI et l'ALAE de ST SULPICE : 42 participants pour un temps de sensibilisation et la confection d'1 semaine de gouter 0 déchet.

→ Action à destination du grand public

Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2023 consacrée aux emballages : Manifestation « Récup à Faire » 2023 avec informations et ateliers autour de la réduction des déchets (Partenariat avec L'Ecolibris, Demain 0 déchet, A. Venir, ...)



Atelier scolaire « emballage réutilisable » Ecole J.L. Etienne COUFOULEUX



Atelier familles « gouter 0 déchet » Ecole Marcel Pagnol ST SULPICE

Action 9 : Promotion des produits à emballage réduit, encouragement à l'utilisation des emballages réutilisables et l'achat en vrac

Indicateurs de suivi		Objectifs 2025	2022	2023
Diminution du flux d'emballages	OMR kg/hab/an		214	 194
	Emballages à recycler kg/hab/an		62	 68
Sensibilisation		- « Récup à Faire » 2023 : 70 bénévoles mobilisés / 700 visiteurs - 213 élèves et 21 familles sensibilisés au gouter sans déchet		

BILAN 2023

Points forts

- * Thématique abordée de façon systématique en animation scolaire, sur le parcours pédagogique des Brugues et atelier spécifique « gouter 0 déchet » proposé au choix de l'enseignant.
- * De plus en plus de commerces proposent les alternatives à l'emballage par le vrac ou acceptent les contenants personnels à la coupe (Label 0 Waste France « Apportez vos contenants » relayé par de plus en plus de commerçants du territoire ou sur marché de plein vent et relayé par l'association locale « Demain 0 déchet »).
- * Le « moins emballé » commence à apparaître dans le rayon biscuits par exemple avec la mention « emballage réduit » signe de consommateurs mieux avertis sur la problématique de l'emballage et signe d'un 1^{er} pas dans le changement d'habitude d'achat du consommateur.
- * Communication relancée lors de l'extension des consignes de tri des emballages à recycler « Trier c'est bien ... Réduire c'est mieux ! »

Limites de l'action

- * Développement du e-commerce très pourvoyeur d'emballages
- * Difficulté au changement de pratiques au quotidien

Perspectives

- * Sensibiliser par des opérations phares sur les emballages à destination du grand public (défi famille, caddy malin, ...)
- * Nécessité de réaliser une enquête auprès des commerçants et des usagers pour mieux visualiser les comportements en matière de réduction des emballages

PISTE ...

- La loi Climat et Résilience prévoit **plus de vente en vrac** avec 20% de surfaces consacrées dans les grandes et moyennes surfaces d'ici 2030. Les commerces de plus de 400 m² de vente vont devoir s'organiser pour qu'un cinquième de leur surface soit dédié au vrac. Le vrac devrait donc être rendu plus accessible ; ce qui devrait inciter à modifier les habitudes ...

CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 10 : Réduire les déchets des manifestations

- Prêt des gobelets, tasses et de vaisselle

Il s'agit d'accompagner les associations et collectivités à réduire les déchets liés aux manifestations organisées sur le territoire. Depuis 2009, le SMICTOM a mis en place et offre un système de prêt de gobelets et de tasses réutilisables à destination des associations et collectivités du territoire à raison d'environ 45 000 gobelets et tasses prêtés gratuitement en 2022 et dont la prestation de lavage est entièrement prise en charge par le SMICTOM.

En 2023, l'offre s'est agrandie avec le prêt d'assiettes et de couverts réutilisables (dépareillés et issus de la récupération).

Prêts	2022	2023
Gobelets	39 817	55 0442
Tasses	5439	8 918
Assiettes	-	5654
Couverts	-	9120
Nb total de prêts	90	166
Nb de structures	42	65
dont Associations	36	55
dont Collectivités	6	10



POUR DES MANIFESTATIONS ECO-RESPONSABLES

REDUISONS ENSEMBLE NOS DECHETS !

Le SMICTOM propose aux associations & collectivités du territoire le prêt de **gobelets, tasses et couverts** réutilisables

MODE D'EMPLOI

- 1 Je réserve et prends rdv en ligne sur www.smictom-lavour.fr/prest-de-vaisselles ou auprès du SMICTOM 05 63 58 76 40
- 2 Je retire les gobelets/tasses/vaisselle auprès de l'**ESAT de Lavour** contre un chèque de caution
- 3 J'applique une **consigne de 1€** pour les gobelets / tasses lors de la manifestation. Seuls les gobelets et tasses non restitués seront facturés 1€/élément manquant.
- 4 Je rapporte les gobelets/tasses/vaisselle dans les racks de rangement, à l'issue de l'évènement.

Le SMICTOM prend en charge la prestation de lavage & Je m'engage à réduire les déchets de l'évènement



NOUVEAU !

Action 10 : Réduire les déchets des manifestations

Indicateurs de suivi	Objectifs 2025	2023
Nombre associations	↗	+53%
Nombre de manifestations pourvues	↗	+55%
Nombre de prêts	↗	+55%
Exemplarité de la collectivité	- Manifestations organisées par les collectivités de plus en plus organisées avec gobelets / tasses réutilisables - Repas SMICTOM organisés entièrement avec vaisselle réutilisable (Récup à Faire, Repas élus, Journée portes ouvertes, ...)	

BILAN 2023

Points forts

- * Prêt connu des associations locales
- * Prêt gratuit / lavage entièrement pris en charge par le SMICTOM / Partenariat avec prestataire de lavage ESAT
- * Partenariat avec les municipalités pour diffusion du service

Limites de l'action

- * Pas de charte existante concernant les déchets sur les équipements municipaux mis à disposition aux associations
- * Problème de tri des déchets des manifestations

Perspectives

- * Généraliser l'utilisation de vaisselle réutilisable avec bannissement du jetable pour tous les évènements ou réunions des collectivités
- * Intégrer dans les chartes d'utilisation des lieux municipaux le tri des déchets et l'usage de vaisselle réutilisable

PISTES ...

- **Sensibiliser les associations** et **imposer le tri** dans les lieux de prêt municipaux.

- Favoriser **les évènements éco-responsables** en guidant les associations pour leurs manifestations (nouvelle offre de prêt points info tri, guide et charte d'engagement visant la réduction des déchets)



Fin de manifestation en 2023 sur le territoire

CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 11 : Accompagner l'Extension des Consignes de tri

Il s'agit d'accompagner les usagers du territoire aux nouveaux de gestes de tri.

- **Mise en place des nouvelles consignes de tri**

- * Fin de mise des autocollants sur tous les bacs de collecte + courrier explicatif dans toutes les boîtes aux lettres.
- * Mise en place de sacs de tri pour l'éventuel « trop-plein » des caissettes en centres-villes (Lavaur, St Sulpice, Buzet-sur-Tarn)
- * 109 échanges de bacs sur 2023 (adaptation des volumes de bacs au réel besoin des usagers) soit ¼ des interventions de distribution des bacs.

- **Information des usagers**

- * Numéro Recycl'Info de septembre 2023 avec bilan à 6 mois de l'effet des nouvelles consignes de tri + Calendrier de collecte 2023 distribué dans tous les foyers
- * Relais des municipalités (Bulletins municipaux, ...)
- * Diffusion via site internet, Réseaux sociaux.
- * Application « guide du tri » mise en place sur site internet
- * Diffusion des nouvelles consignes de tri auprès des « Redevables Spéciaux » (gros producteurs de déchets) avec édition du guide des bonnes pratiques de présentation des bacs de collecte avec rappel des nouvelles consignes de tri lors des non-conformités.
- * Fin du changement des consignes de tri sur bacs sélectifs et affichage sur tous les points d'apport volontaire
- * Diffusion des nouvelles consignes de tri au travers des animations scolaires

- **Formation du personnel d'établissement**

- * Formation et accompagnement aux nouvelles consignes de tri du personnel d'établissements (Personnel ALAE Ecole GIROUSSENS, Crèche de ST SULPICE, Lycée LAS CASES, Centre maternel, EPM, ...)



Action 11 : Accompagnement de l'extension des consignes de tri

Indicateurs de suivi	Objectifs 2025	2023
Qté d'emballages dans les OMR	- 4 kg/hab	24 kg/hab (selon Modécom SMICTOM 2020)
Refus de tri	-2%	13 % (stable)
Sensibilisation	Accompagnement du personnel et usagers de 4 établissements	

BILAN 2023

Points forts

- * Simplification du geste de tri depuis 1^{er} janvier 2023
- * Harmonisation nationale des consignes de tri bien relayé médiatiquement

Limites de l'action

- * Tendance à ce que l'extension des consignes de tri « dédouane » l'utilisateur de l'effort de prévention des déchets

Perspectives

- * Nouvelle campagne d'information sur la présentation des emballages notamment « non imbriqués »

PISTES ...

- **Nécessité de procéder à une nouvelle caractérisation des OM** pour visualiser et préciser qualitativement les efforts de tri des usagers

- Statistiques sur les **taux de présentation des bacs sélectifs** entre 2023 et 2024

AXE 4 : AUGMENTATION DE LA DUREE DE VIE DES PRODUITS



AUGMENTATION DE LA DUREE DE VIE DES PRODUITS

Action 12 : Soutien du réemploi, de la réutilisation et de la réparation

• Soutien du réemploi

En 2023, le territoire compte 2 recycleries L'Entraide 81 à LAVAU et L'Ecolibris à St Sulpice dont le SMICTOM est partenaire dans le but de détourner des déchetteries les petits objets directement réutilisables (vêtements, linge de maison, jouets, livres, vaisselle, objets de décoration, ...).

Activité des recycleries en 2023	L'ENTRAIDE 81	L'ECOLIBRIS
Nb de jours d'ouverture	37	201
Permanences en déchetteries	-	43 ½ journées
Manifestations	3 jours (Marchés Printemps et Noël)	3 jours (Clean Up Day Braderie anniversaire et Récup à Faire)
Nb moyen d'acheteurs / j d'ouverture	40 à 55	16
Nb annuel d'acheteurs	~ 2000	3292
Tonnages détournés de la déchetterie	-	4,8 tonnes
Tonnages autres sources (dons, collectes)	20 tonnes	6,9 tonnes
TOTAL vendu (ou utilisé en magasin)	20 tonnes	11,7 tonnes

• Soutien de la réparation

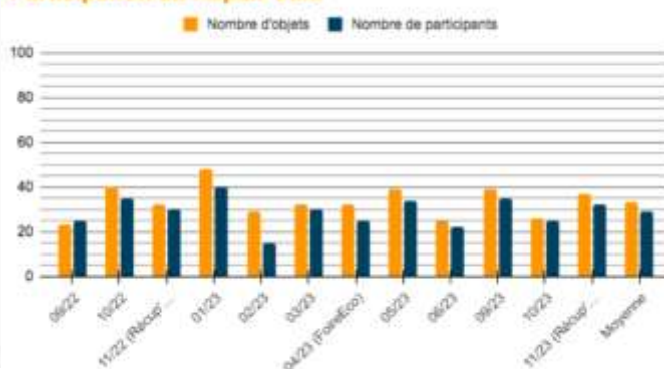
Le SMICTOM est partenaire de 2 associations du territoire concernant le volet « Réparation » :

- **DigiTarn** association qui propose des ateliers de réparation et animations scolaires ainsi que le recyclage de batteries lithium que l'association récupèrent en déchetterie.
- **Repair Café de Lavour** qui organise depuis septembre 2022 des ateliers mensuels de réparation : soit pour 2023 plus de **400 objets apportés / 190 objets réparés / 350 participants**. L'association a accès également à la déchetterie pour récupérer divers objets à réparer (vélos, outillage, ...) ou susceptibles de constituer une réserve de pièces détachées.

Pourcentage de réparations réussies



Participation au Repair Café



• SERD 2023 : 3ème édition de RECUP à FAIRE à LAVAU

- Organisation d'une manifestation dédiée au réemploi à la réutilisation et à la réparation à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets en partenariat avec les structures associatives locales ciblées sur le réemploi et la réparation : événement ponctuel de collecte d'objets en état ou à réparer, customiser, détourner, ...

Objectif : sensibiliser le grand public à se tourner vers le réemploi et la réparation.

• Animations scolaires

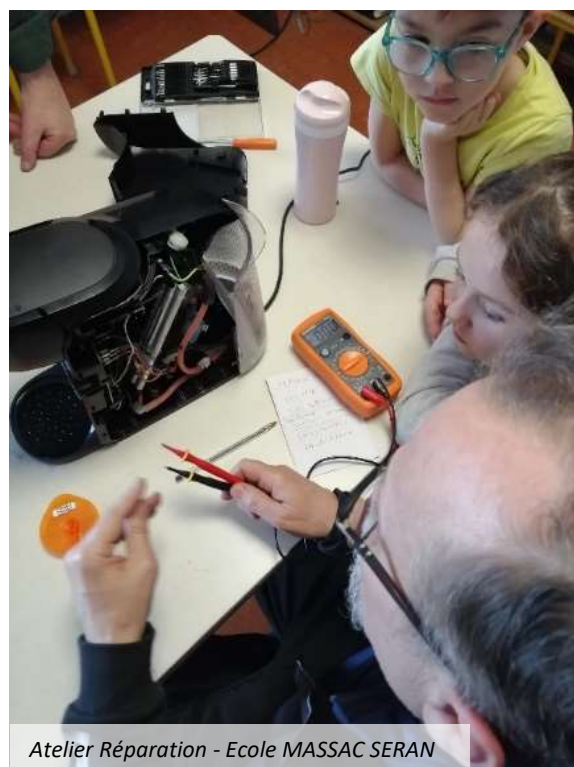
- Intégration dans le module d'animation scolaire proposé par le SMICTOM d'ateliers réparation en partenariat avec le Repair Café Lavour et un atelier de remploi et découverte de la recyclerie en partenariat avec l'Ecolibris.

Action 12 : Soutien du réemploi, de la réutilisation et de la réparation

Indicateurs de suivi		Objectifs 2025	L'ENTRAIDE 81	L'ECOLIBRIS
Partenariat Recycleries	Nb de jours d'ouverture annuel avec manifestations	↗	37	201
	Fréquentation annuelle	↗	2000	3292
	Détournement des déchetteries	↗	20 tonnes (indirectes)	5 tonnes directes + 7 tonnes indirectes
Sensibilisation		- « Récup à Faire » 2023 : 70 bénévoles mobilisés / 700 visiteurs / 1t d'objets directement détournés des 2 déchetteries		



Zone de dons - Récup à Faire 2023 - LAVAUR



Atelier Réparation - Ecole MASSAC SERAN



Atelier réparation - Ecole Clauzades LAVAUR



Atelier scolaire à la recyclerie L'écolibris – ST SULPICE

BILAN 2023

Points forts

- * Particuliers se tournent de plus en plus vers la consommation de seconde main avec une offre qui se multiplie (vides greniers, sites internet, ressourceries, ...)
- * Récup à Faire : Mise en lumière des associations locales agissant en faveur de la réduction des déchets sur le territoire

Limites de l'action

- * Encore un bon nombre d'objets réutilisables qui finissent en déchetterie et qui néanmoins dans la majorité seront valorisés mais pourraient directement avoir une 2nde vie.
- * Faible nombre de permanences en déchetterie pour sensibiliser au don, réparation, réemploi les usagers

Perspectives

- * Matérialisation d'une zone de dons dans chaque déchetterie
- * Poursuivre le soutien des actions en faveur du emploi et d'autres initiatives locales émergentes notamment sur des flux encore non détournés (bois, matériaux du BTP, ...)

AXE 5 : REDUIRE LES DECHETS DES PROFESSIONNELS



Centre de collecte et de tri des déchets professionnels de MONTAUTY - ST SULPICE

REDUIRE LES DECHETS PROFESSIONNELS

Action 13 : Sensibiliser les entreprises via des mesures économiques incitatives

Il s'agit de façon générale d'inciter l'ensemble des professionnels au tri de leurs déchets et au traitement dans des filières professionnelles qui leur sont dédiées.

→ Redevables spéciaux

En 2023, sur le territoire du SMICTOM 19 « gros producteurs » sont identifiés soient 19 établissements dont la production de déchets est supérieure à 3080 litres de déchets/semaine (tout flux confondus). Ces établissements payent une redevance calculée à la levée de chaque bac collecté.

L'année 2023 a marqué un grand tournant dans la gestion avec une modification des modalités de facturation au réel et au trimestre assortie d'une hausse de la tarification :

- Augmentation du tarif des Ordures Ménagères (40€/bac 770L) soit une hausse de 30% par rapport au tarif 2022,
- Facturation des bacs sélectifs (11,55€/bac 770L) qui jusque-là n'étaient pas facturés.

L'incitation au tri se renforce et apparait désormais une **incitation à la réduction pour ces producteurs**.



ACCEPTÉ



Bac portant la mention
« REDEVANCE SPECIALE »

OPTIMISÉ



Cartons aplatis et bac rempli
sans débordement

REFUSÉ



Pas d'autre bac sans mention
« REDEVANCE SPECIALE »



Pas de sac ou vrac au pied
du bac



Pas de débordement de
déchets du bac

Action 13 : Sensibiliser les entreprises via des mesures économiques incitatives

Indicateurs de suivi	Objectifs 2025	2018	2023
Tonnages des professionnels enfouis		24	-
Evolution des tonnages enfouis	-50%	-88%	Suppression des professionnels
Evolution des redevances (19 gros producteurs) / janvier 2018		-	+ 160 %

BILAN 2023

Points forts

- * La hausse de la TGAP pousse financièrement les professionnels et municipalités à mieux trier et gérer leurs déchets et ainsi réduire l'enfouissement

Perspectives

- * Identifier les « gros producteurs » de déchets sur le territoire non soumis à la TEOM et hors Redevables Spéciaux

III. EFFETS DU PROGRAMME D'ACTION 2019 - 2025

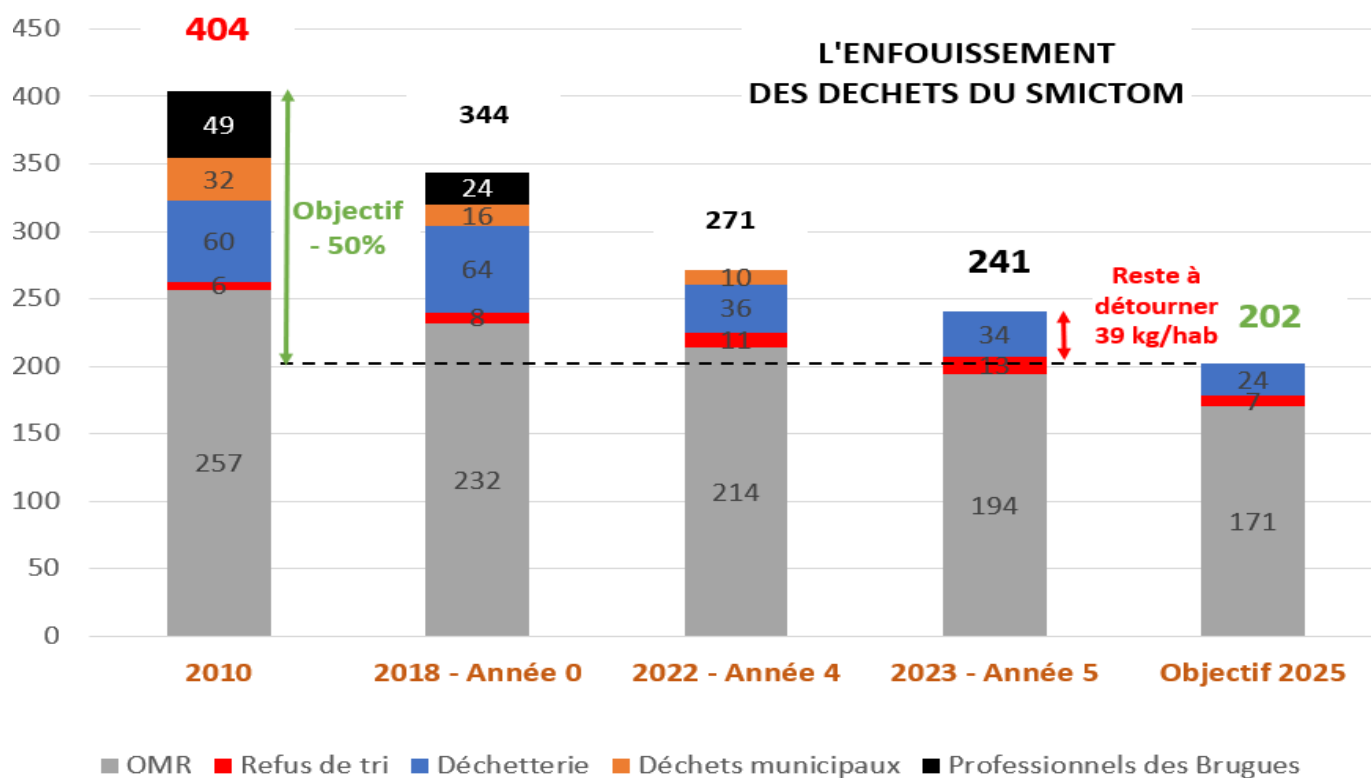
Au travers des divers flux gérés par le SMICTOM, le programme d'action de prévention proposé doit permettre d'atteindre ou de se rapprocher au mieux des objectifs quantitatifs fixés par la loi LTECV :

- **Réduction de 50 % des tonnages à l'enfouissement** entre 2010 et 2025
- **Réduire de 13% la production globale de déchets** entre 2010 et 2025 (selon PRGPD)

Les tonnages à considérer doivent tenir compte de l'évolution de la population et donc être ramenés par habitant.

Les perspectives ci-dessous tiennent compte d'une croissance de la population considérée à 1,8%, soit une population globale sur le territoire extrapolée à 41 300 habitants en 2025. Les chiffres seront donc à faire évoluer en fonction de l'évolution réelle de la population.

III.1 Réduction de l'enfouissement



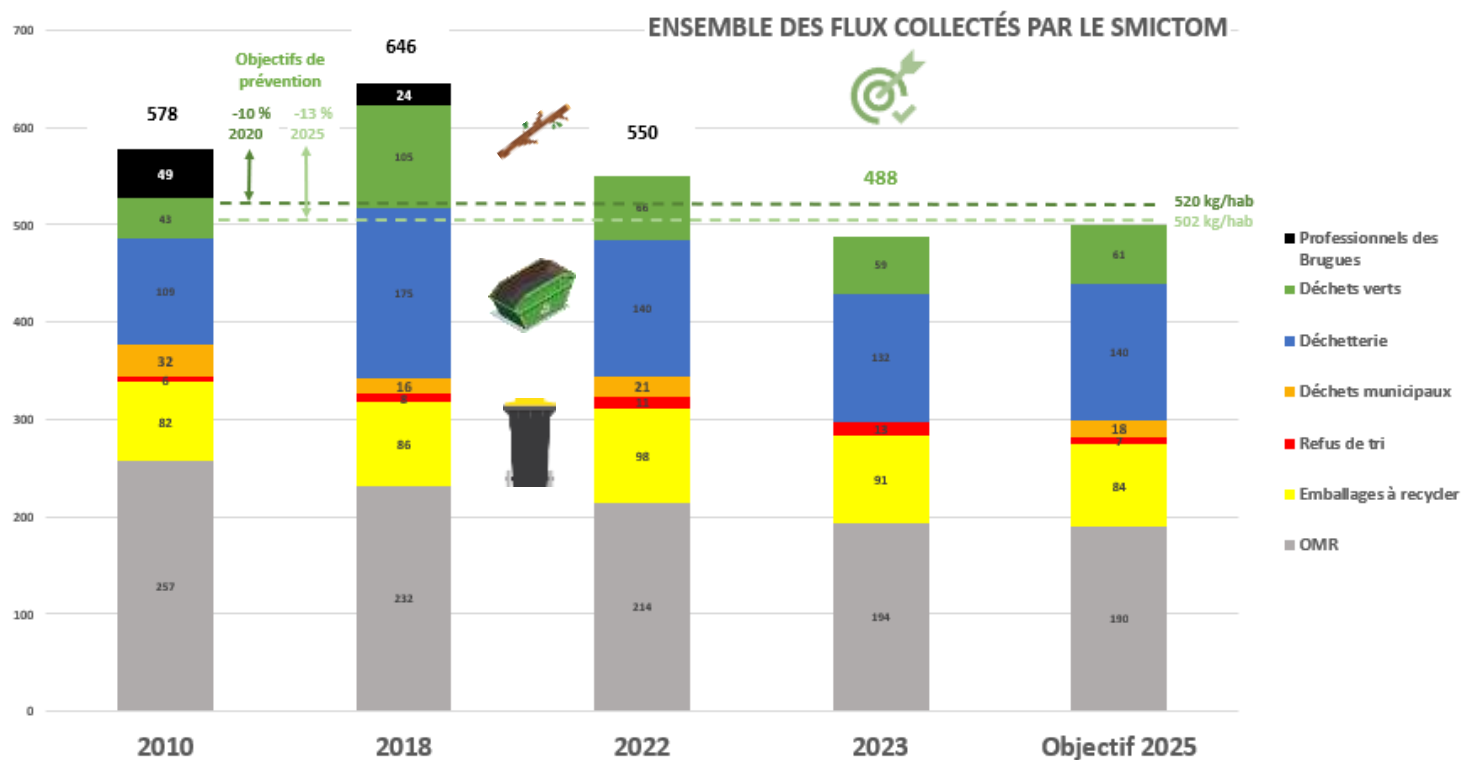
2023 a connu une nouvelle baisse très significative des tonnages d'OMR avec près de 700 tonnes collectées en moins par rapport à l'année précédente soit une baisse de plus de 20 kg/hab pour passer sous la barre des 200 kg/hab/an.

Baisse conjoncturelle ? Ou peut-on espérer un effet durable de ce changement de comportement ?

On note également une baisse significative des déchets de déchetterie avec un effet vraisemblable des nouvelles filières de tri en déchetterie (articles de jardin et bricolage, jeux et jouets, linge de maison souillé, ...).

On assiste donc au global à une **diminution des tonnages à l'enfouissement**, diminution pas encore suffisante pour s'approcher des objectifs de 2025 mais en très bonne voie.

III.2 Réduction des DMA

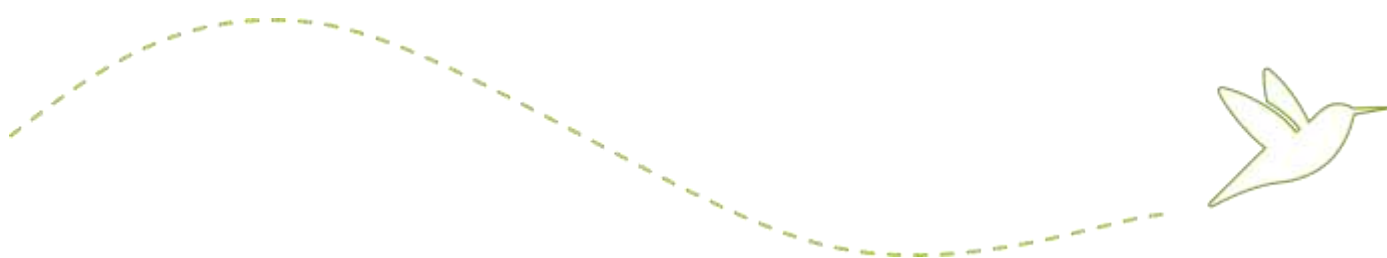


L'année 2023 marque l'atteinte et le dépassement de l'objectif fixé par la loi et le plan régional de gestion et de prévention des déchets pour 2025.

Les 13 actions de prévention prévues au programme jusqu'en 2025 devront néanmoins être poursuivies et on peut même espérer pour 2025 viser les 450 kg/hab/an.

Enfin pour rappel :

LE MEILLEUR DÉCHET ...
EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !



ET CHACUN A SA PART À FAIRE ...